

AR Prefecture

République Française

016-211601547-20260223-202611CCAS-DE

Reçu le 24/02/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

MAIRIE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

de

GOND-PONTOUVRE

DU 23 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt six le 23 février, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard DEZIER, Maire.

Date de convocation du C. C. A. S. : le 16 février 2026

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : M. DEZIER – Mme BODINAUD – Mme RIOU – Mme GROSMAN – Mme BOUYE – Mme BENAY - Mme CONDOM – Mme MERIC –

Excusé(e)s : M. TEXIER – Mme LAMIGE - Mme FARGEOT

Madame BODINAUD a été élue secrétaire.

N°2026/1/1

Rapport d'orientation budgétaire 2026

Monsieur le Président, rapporteur, expose :

RAPPEL DES RESULTATS :

L'examen du compte financier unique 2025 permet de constater et de reporter au budget 2026 les résultats suivants :

Résultat du fonctionnement au CFU 2025 : - 42 312.98 €

Résultat du fonctionnement antérieur du CFU 2024 reporté : 148 331.97 €

1068 (Besoin de financement de la section d'investissement/recette) 0 €

Afin de couvrir le montant des Reste à réaliser 2023

Excédent total de fonctionnement (002) : 106 019.99 €

Résultat de l'investissement au CFU 2025 : 11 124.84 €

Résultat de l'investissement antérieur au CFU 2024 reporté : 54 603.39 €

AR Prefecture016-211601547-20260223-202611CCAS-DE
Reçu le 24/02/2026**Excédent total d'investissement (001) :****65 728.23 €**

Il n'y a pas de restes à réaliser en 2025 ;

L'excédent au 31/12/2025 (106 019.99 €) est en baisse et doit être conforté.

On peut raisonnablement tabler sur des dépenses, pour 2026 s'élevant, en réel, autour de 463 000 €.

Les charges de personnels comprennent le poste de travailleur social à temps plein et le poste de livreur de repas à domicile. En 2025, Le CCAS a dû pallier l'absence pour maladie de l'agent en charge des livraisons de repas depuis la fin du printemps 2025 en sollicitant des agents de la commune.

Les dépenses de fonctionnement sont impactées par une prévision de charges liés aux pannes du véhicule et à la nécessité de recourir à la location d'un véhicule de remplacement pour assurer la permanence du service de portage de repas. Le remplacement du véhicule actuel devra être réfléchi dans le cadre plus large du déploiement de l'utilisation de vaisselles non jetable. Ce déploiement nécessitera des investissements conjoints entre le CCAS et la ville pour assurer l'intégralité de la chaîne logistique et l'organisation de la cuisine centrale. La commune a diligenté une étude qui évalue à environ 100 000€ les investissements nécessaires ainsi qu'une hausse des charges de personnel. La réflexion devra se poursuivre pour confirmer les tenants et les aboutissants de ce projet avant d'engager les finances du CCAS et de la commune.

Les recettes hors subvention municipale diminuent et sont susceptibles d'apporter 243 000 € (excédent compris), soit un besoin de financement de 220 000 €. Ce besoin ne peut être couvert que par la subvention municipale.

Le CCAS de Gond-Pontouvre n'a pas d'emprunt en cours et ne prévoit pas d'emprunter.

Il est proposé au Conseil d'Administration, :

DE PRENDRE ACTE de la bonne tenue du débat d'orientations budgétaires 2026,

DE PRENDRE ACTE de l'existence du rapport sur les orientations budgétaires.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité

- **PREND ACTE** de la bonne tenue du débat d'orientation budgétaire 2026
- **PREND ACTE** de l'existence du rapport sur les orientations budgétaires

Certifié exécutoire par le ~~Maire~~
Président

Compte tenu de la réception à la

PRÉFECTURE le : 24/2/2026

et de la PUBLICATION le : 25/2/2026
NOTIFICATION

Le Maire,
Le Président, G. DEZIER



Pour extrait conforme,

Gond-Pontouvre, le 23 février 2026

Le Maire, Président, Gérard DEZIER



AR Prefecture

016-211601547-20260223-202612CCAS-DE
Reçu le 24/02/2026

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

MAIRIE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

de

GOND-PONTOUVRE

DU 23 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt six le 23 février, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard DEZIER, Maire.

Date de convocation du C. C. A. S. : le 16 février 2026

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : M. DEZIER – Mme BODINAUD – Mme RIOU –Mme GROSMAN – Mme BOUYE – Mme BENAY - Mme CONDOM – Mme MERIC –

Excusé(e)s : M. TEXIER –Mme LAMIGE - Mme FARGEOT

Madame BODINAUD a été élue secrétaire.

N°2026/1/2

Tarifs des repas à domicile

Monsieur le Président du CCAS, propose au Conseil d'Administration de contenir le coût des repas.

Le coût des denrées et de l'organisation de production et de livraison se maintient. Cependant le camion de livraison a demandé à être immobilisé pour des réparations lourdes. Il a été nécessaire de louer un véhicule pendant de nombreux mois.

Monsieur le Président du CCAS propose de neutraliser ces dépenses afin de ne pas impacter les usagers et de maintenir un prix en adéquation avec le service rendu.

Le coût de revient retenu est de **12.29 €**

AR Prefecture

016-211601547-20260223-202612CCAS-DE
Reçu le 24/02/2026

Catégories	Tarifs 2026
1ère catégorie (ressources inférieures ou égales au plafond ASPA)	3 €
2ème catégorie (jusqu'à plafond + 25 %)	3.69 €
3ème catégorie (jusqu'à plafond + 50 %)	5.61 €
4ème catégorie (jusqu'à plafond + 100%)	8.55 €
5ème catégorie (supérieur à plafond +100%)	Coût de revient du repas livré N-1.

Il est demandé au Conseil d'Administration de :

- **FIXER**, comme indiqué ci-dessus, les nouveaux tarifs de participation à demander aux bénéficiaires du service des repas à domicile.
- **INDIQUER** que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} février 2026.

Le conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **FIXE**, comme indiqué ci-dessus, les nouveaux tarifs de participation à demander aux bénéficiaires du service des repas à domicile.
- **INDIQUE** que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} février 2026.

Certifie exécutoire par le ~~Maire~~
Président

Compte tenu de la réception à la

PRÉFECTURE le : 24/02/2026

et de la PUBLICATION
NOTIFICATION le : 28/02/2026

Le Maire,
Le Président, G. Dezier

Pour extrait conforme,

Gond-Pontouvre, le 23 février 2026

Le Maire, Président, Gérard DEZIER



PRIX DES REPAS A DOMICILE AU 1er février 2026**1er Catégorie : Plafond**

De 0 € à 11532 € pour une personne seule

De 0 € à 17904 € pour un ménage

3 €**2ème catégorie : jusqu'à plafond + 25 %**

De 11533 € à 14415 € pour une personne seule

De 17905 € à 22380 € pour un ménage

3,69 €**3ème catégorie : jusqu'à plafond + 50 %**

De 14416 € à 17298 € pour une personne seule

De 22381 € à 26856 € pour un ménage

5,61 €**4^{ème} catégorie : jusqu'à plafond + 100%**

De 17 299€ à 23 064€ pour une personne seule

De 26 856€ à 35 808€ pour un ménage

8,55 €**5^{ème} catégorie : supérieur à plafond +100%**

+ de 23 065€ pour une personne seule

+ de 35 809€ pour un ménage

**Coût de
revient du
repas livré
N-1. Pour
information,
en 2025, le
coût de revient
est de 12.29 €**